

# La Croix-Rouge française et les inondations de 1910

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549048>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

du sang gaulois dans les veines, et les vieux grognards n'ont pas à rougir de leurs petit-fils. Et pour nous résumer, nous croyons que le psychisme du soldat

français blessé est surtout fonction de deux facteurs principaux: le courage personnel ancestral, et la mentalité de la troupe à laquelle il appartient.

## La Croix-Rouge française et les inondations de 1910

La Société française de secours aux blessés militaires (Croix-Rouge française) vient de publier son rapport sur l'activité déployée à l'occasion des inondations de 1910. Ce rapport, excessivement complet, illustré d'une carte de Paris et de la banlieue, accompagné de nombreuses vues photographiques, est dû à la plume de M. de Valence, le distingué secrétaire général de la société.

Nous avons déjà parlé dans notre journal \*) de l'intervention de la Croix-Rouge française lors des inondations de janvier-février 1910, alors que de Paris et de la province une immense clameur s'élevait, cri d'angoisse des populations inondées, appelant à l'aide.

Mobilisés le 24 janvier par une circulaire du président de la société, les comités organisaient dès le 25 les différents services. Nous ne pouvons que les résumer rapidement: c'était le *Service du Secrétariat* dont le personnel recevait les visiteurs, inscrivait les offres de services, portait les ordres dans toutes les directions; il constituait l'Etat-Major. Le *Service des renseignements*, confié aux estafettes qui, dès l'aube, parcouraient les secteurs, s'enquéraient des besoins et faisaient quotidiennement leurs rapports. Le *Service des transports*, chargé de ravitailler les 58 postes, au moyen de 30 automobiles, de 5 camions, de 6 fourgons

et de 2 omnibus. Le *Service des magasins* (alimentation, linge, vêtements, chaussures, mobilier, literie, etc.). Le *Service des dons et des secours*, qui inscrivait les demandes, faisait faire les enquêtes, et envoyait faire prendre les objets en nature au domicile des donateurs. Enfin le *Service de la caisse*, où l'on inscrivait les souscriptions et où l'on recevait l'argent.

Au centre de cette organisation, une direction unique, des instructions rédigées avec méthode, dictées avec précision, exécutées sans retard, tous les fils enfin de ce vaste réseau concentrés entre les mains de l'administrateur délégué de la société, le Vicomte de Nantois, tandis qu'à ses côtés la Comtesse d'Haussonville, installée au Secrétariat de la première minute de la journée à la dernière, groupait les infirmières, enrôlait les dames auxiliaires, répartissait les tâches et assurait les relèvees.

Au lendemain de la catastrophe, le besoin le plus urgent était de nourrir, habiller, loger les gens chassés de leur demeure par les eaux, souvent en hâte, la nuit: les uns portés à dos d'hommes, d'autres dans des bateaux, d'autres dans des prolonges d'artillerie. A ce triple besoin correspondaient les postes de secours. Ce fut la première phase de la campagne de la Croix-Rouge: celle qu'on pourrait appeler les *secours de la première heure*.

Tout poste de secours comportait un local: école communale, établissement cha-

\*) *La Croix-Rouge suisse* n° 6, 1910, page 63.

ritable, maison particulière loués ou obligeamment mis à la disposition de la Croix-Rouge. Dans ce local s'installaient, tantôt tous ensemble, tantôt séparément: un fourneau, un vestiaire, un ouvroir, une garderie, un dispensaire, un couchage.

Le personnel, délégués et infirmières, fourni par Paris, était là tout le jour; quelques-uns même passaient la nuit dans les refuges, pour la surveillance.

Dès la première semaine, 58 postes fonctionnèrent ainsi simultanément, tant à Paris que dans les quartiers suburbains.

Le second jour de la mobilisation, plus de 400 inondés ont trouvé asile dans les postes établis par la Croix-Rouge, bientôt ils furent des milliers. On leur donnait trois repas par jour; des brancards tirés d'un des grands dépôts de la Croix-Rouge, garnis d'une paille, d'un traversin et de deux couvertures, fournirent le couchage; enfin on les habillait complètement.

Dès l'ouverture des postes, les dons en argent et en nature affluèrent au siège central de la société, et le rapport estime à 500,000 francs, au moins, la valeur des dons en nature.

Il arriva ainsi des montagnes de vêtements, de prodigieuses quantités de denrées alimentaires.

Les jardiniers de Perpignan envoyèrent un jour 3 wagons de choux-fleurs, les maraîchers de Gonesse et d'Amiens toute espèce de légumes; l'Etat de San Paolo 12,000 kilos de café; un généreux Américain fournit tout le pain, et nous aurions été impuissants à loger tant de dons, que 12 camions automobiles ne cessaient de transporter chaque jour dans nos postes, si une maison hospitalière, notre voisine, l'hôtel de Camastra, ne nous avait ouvert toutes grandes ses portes. Là s'entassèrent ces richesses dont nos hôtes eux-mêmes assuraient la répartition avec les dames chargées de ce service.

De grandes maisons d'épicerie et de boucherie firent preuve d'une extrême libéralité. C'est par milliers de kilos qu'on comptait le poisson, la viande, les œufs, le beurre, les pommes de terre qui s'amoncelaient dans les camions de la Croix-Rouge.

Mais il ne s'agit là que de la première phase de l'œuvre accomplie par la Croix-Rouge française, celle qui a été appelée *Secours de la première heure*. La seconde, plus importante encore, a été celle qu'on pourrait définir *La reconstitution du foyer familial et ouvrier*.

Il s'agissait, alors que les eaux se furent retirées, de donner aux inondés le mobilier nécessaire, l'outillage indispensable aux ouvriers, le fonds de commerce exploité avant la catastrophe.

Des enquêteurs se rendaient à domicile, constataient les dégâts, évaluaient le montant des secours à distribuer. Telle famille avait sauvé sa literie, elle n'avait besoin que d'un lit; dans telle autre le lit de fer était intact, il suffisait de donner le matelas et des draps. La connaissance exacte de la composition de la famille permettait de limiter le secours au besoin. Le mobilier était livré sur bons par les magasins aux intéressés, ou bien ceux-ci venaient le chercher à la *permanence*: on restait, ainsi, fidèle au principe de ne pas donner d'argent.

Après la reconstitution du mobilier, la préoccupation des permanences fut de mettre l'ouvrier en mesure de reprendre le plus tôt possible son travail. On rendit donc des outils à ceux qui n'en avaient plus: outils de menuisiers, de serruriers, de charrons, de tonneliers, de cordonniers, d'ébénistes, tables de souffleuses de verre, fournitures de couturières, mannequins. A de modestes maîtresses de piano qui avaient perdu leur gagne-pain, on donna des pianos d'occasion; on donna jusqu'à un orgue de

barbarie à un pauvre diable de manchot, qui, tout joyeux, recommença à moudre, avec l'unique bras qui lui restait, les vieux airs d'antan; mais l'article le plus demandé, ce furent encore les machines à coudre: on fit réparer les unes, on remplaça les autres; dans la seule permanence d'Alfortville 147 machines furent ainsi réparées ou remplacées.

Quant aux commerçants, on s'attacha à les mettre à même de tenir leurs en-

gagements: c'était, du même coup, les tirer d'embarras et leur rouvrir chez les fournisseurs le crédit indispensable à leur commerce. Des commissions d'enquête furent constituées. Leurs opérations terminées, on adressa à chaque intéressé une lettre l'informant du montant du secours qui lui était alloué et l'invitant à faire connaître l'adresse du ou des fournisseurs à qui il désirait que la somme fût payée.

*(La fin au prochain numéro.)*

---

## Avis aux sociétés de la Croix-Rouge et aux sections de samaritains

### Vente de matériel sanitaire d'ordonnance

---

Le Secrétariat général de la Croix-Rouge nous communique la note suivante, reçue du Département militaire:

« Il nous arrive continuellement des communications émanant spécialement des sociétés militaires sanitaires, par lesquelles il est fait demande de matériel sanitaire au prix de revient. Il va de soi qu'il est fort avantageux non seulement pour les sociétés militaires, mais encore pour les sections de samaritains ou de la Croix-Rouge d'obtenir à prix réduit du matériel sanitaire d'ordonnance et de qualité irréprochable. Toutes ces associations travaillent dans l'intérêt de l'armée puisqu'elles cherchent à former du personnel de secours.

Nous prenons dès lors la décision suivante: la remise de matériel sanitaire au prix de revient à des sociétés sanitaires — société militaire sanitaire, société de samaritains et société de la Croix-Rouge — est autorisée pour autant que cela est possible au magasin sanitaire de faire les livraisons demandées sans préjudice pour les besoins de l'armée. Les sommes retirées serviront à compléter les sorties de matériel et seront inscrites au compte créditeur S. 2. f. Les frais de transport seront supportés par les commettants, et les factures porteront la mention « payable à la caisse fédérale ».

Les sociétés pourront donc à l'avenir adresser leurs commandes de matériel sanitaire d'ordonnance fédérale à la Direction du magasin fédéral sanitaire à Berne.

*La Rédaction.*

---